

Paris, le 24 mars 2010

**A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN ITALIE**

**Vivendi émet un emprunt obligataire de 750 millions d'euros**

Vivendi a procédé aujourd'hui à l'émission d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, d'une durée de 7 ans, assorti d'un coupon de 4 % et émis à un prix de 99,378 %, offrant ainsi un rendement de 4,10 %.

Cette opération vise essentiellement à refinancer l'emprunt obligataire de 630 millions d'euros venant à échéance le 6 avril prochain.

Il a été placé auprès d'investisseurs institutionnels européens dans le cadre d'une procédure de book building menée par BNP Paribas, HSBC Holdings Plc, Natixis, Royal Bank of Scotland Plc et Société Générale.

A propos de Vivendi

Groupe français leader mondial de la communication, Vivendi rassemble Activision Blizzard (numéro un mondial des jeux vidéo), Universal Music Group (numéro un mondial de la musique), SFR (numéro deux français de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Maroc Telecom (numéro un marocain de la téléphonie mobile et fixe), GVT (numéro un brésilien des opérateurs alternatifs fixes et internet), Groupe Canal+ (numéro un français de la télévision payante). En 2009, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 27,1 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,6 milliards d'euros. Présent dans 77 pays, il compte environ 49 000 collaborateurs. [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

Avertissement Important

Les obligations ne seront pas enregistrées en application du Securities Act de 1933 ou en vertu de législations applicables en matière boursière aux Etats-Unis d'Amérique, dans un quelconque Etat des Etats-Unis d'Amérique ou dans un Etat situé en dehors des Etats-Unis d'Amérique. En particulier, les obligations ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, ou au profit de U.S. persons (telles que définies par la réglementation américaine), en l'absence d'enregistrement en vertu du Securities Act ou d'une exemption applicable en matière d'enregistrement telle que prévue par le Securities Act. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de tout titre et n'est pas constitutif d'une offre, d'une sollicitation ou d'une vente dans toutes les juridictions dans lesquelles une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.